

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2010

de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

L'an deux mil dix, le vendredi à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de l'Isle Adam.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président

MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)

Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Danielle PORTHE, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, Isabelle MULLER-QUOY, José LOHYER, Christian DEGHAYE,.

Etaient absents représentés :

Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Michel PASSANT Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Chantal VILLALARD Pierre AUSSEL donne pouvoir à Jean DELIGNIERES Loïc LEBIHAN donne pouvoir à Michel MANCHET Michèle BOUCHET donne pouvoir à Nicole DODRELLE Anne-Marie LAMBEL donne pouvoir à Pierre BEMELS

Etait absent excusé: Monsieur Albert ALFANDARI

Secrétaire de séance : Mme Elodie THABOUREY

Informations du Président :

Monsieur Le Président souligne le grand succès de la dernière fête de la campagne. Il rappelle que toutes les communes ont participé à cette manifestation organisée par l'association qui en a la charge et félicite Madame VILLALARD pour cette réussite. Il indique que la prochaine fête se tiendra dans trois ans.

Monsieur Le Président indique que le bureau des maires a souhaité renouveler la fête des jeux en bois qui a été très appréciée en février dernier. La prochaine est fixée au 3, 4 et 5 février 2011. Il souligne la difficulté de donner satisfaction aux demandes d'accueillir les enfants plus longtemps (actuellement 1 heure). Il faudrait étaler l'activité sur toute la semaine. Le coût n'en serait plus le même.

Difficile aussi d'ouvrir la fête aux élèves des écoles maternelles (autres que les enfants de 3ème année avec le niveau CP). Il faudrait une salle qui leur soit dédiée (un deuxième gymnase) et cela demanderait une organisation beaucoup plus importante encore.

Le samedi tout le monde, petits et grands pourront en profiter

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 25 Juin 2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt cinq juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président

MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents).

Mmes et Mrs. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Loïc LE BIHAN, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, Corinne VASSEUR, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Christian DEGHAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Mme Danielle PORTHE pouvoir à Mme Claudine MORVAN Mr Jean-Dominique GILLIS pouvoir à Mr Hubert TARDIF Mme Elodie THABOUREY pouvoir à Mr Michel PASSANT Mr Pierre AUSSEL pouvoir à Mr Jean DELIGNIERES Mme Nicole DODRELLE pouvoir à Mr Roland GUICHARD Mme Isabelle MULLER-QUOY pouvoir à Mr Joël BERNIOT

Secrétaire de séance : Mr Loïc LE BIHAN

La séance est ouverte à 19 heures

Informations du Président :

Monsieur Le Président présente le Lien n°4 qui vient d'être édité et qui sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres. Il félicite Monsieur DAGONET et les membres de la commission pour le travail accompli.

Il rappelle que la fête de la campagne aura lieu les 09 et 10 octobre 2010. Des manifestations auront lieu dans chacune des communes de l'intercommunalité et du canton. Madame Villalard est chargée de la coordination des actions.

1. Procès verbal de la réunion du 26 mars 2010

Le procès verbal de la réunion du 26 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2009

Le compte administratif est commenté par Monsieur GUICHARD ; il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les résultats suivants :

- En fonctionnement : un excédent de 352 594.49 €
- En investissement : un déficit de 12 868.20 €

Le résultat global de l'exercice se solde par un excédent de 339 726.29 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur CORMERY, doyen d'âge.

3. Compte de Gestion 2009

Monsieur GUICHARD précise que le compte de gestion établi par le Trésor Public est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

Le compte de gestion n'appelle ni remarque, ni observation, il est adopté à l'unanimité.

4. Affectation des résultats

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation d'une partie des résultats de la section de fonctionnement 2009 à l'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 12 868.20 € porté à l'article 1068 du budget 2010.

5. Décision Modificative n°1

Monsieur GUICHARD présente les modifications budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses :

- En fonctionnement pour un montant de 336 998.00 €
- En investissement pour un montant de 560 060.00 €

Après exposé, la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

6. Fonds de concours voirie 2010

Monsieur BEMELS informe que le fonds de concours voirie 2010 sera financé à hauteur de 20 % maximum des travaux HT et dans la limite du budget. Une subvention est accordée aux communes de Béthemont la Forêt, Champagne sur Oise, l'Isle Adam, Parmain, Presles et Villiers Adam.

7. Harmonie intercommunale

Monsieur DAGONET explique que les musiciens de l'Harmonie sont plus nombreux. Les anciens locaux ne sont plus adaptés. La ville de l'Isle Adam propose à l'Harmonie une salle plus spacieuse située rue Chantepie Mancier. Cette salle sera toujours mise à disposition à titre gratuit par la ville. Afin d'aménager cette salle au mieux, il convient de réaliser des travaux qui s'élèvent à hauteur de 10 000.00 €. L'Harmonie ne peut financer ces travaux qu'à hauteur de 3 000 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire d'accorder une subvention exceptionnelle à l'harmonie à hauteur de 7 000€, d'accepter la convention établie entre la ville, la Communauté de Communes et l'Harmonie ainsi que d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention. Après exposé du rapport, celui-ci est adopté à l'unanimité.

8. Marché vidéo-protection

Suite à l'appel d'offre passé le 22 mai 2010, pour la mise en place de système de vidéo-protection sur 4 communes de l'intercommunalité, 21 dossiers ont été retirés et 14 sociétés ont participées à la visite obligatoire sur site.

5 offres ont étés remises le 18 juin 2010.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juin et a demandé une négociation des offres de prix. Trois entreprises ont effectuées une nouvelle proposition, les entreprises Forclum, Semeru et Sdel. Après analyse des offres, la société Forclum est la mieux disante.

Monsieur GUICAHRD précise que la société retenue utilise du matériel performant qui a fait ces preuves et qui devrait nous satisfaire.

Monsieur PONIATOWSKI s'étonne de la différence de prix entre les sociétés Forclum est une société réputée.

Le démarrage des travaux aura lieu en fin d'année 2010 au plus tôt.

A l'unanimité, le choix de la société FORCLUM pour les lots 1 et 2 a été retenu.

9. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'agent administratif de catégorie C à temps non complet de 20 heures, pour permettre le remplacement d'un agent.

10. Rapport d'activités 2009

Monsieur le président présente le rapport d'activités 2009 qui n'appelle pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Aucune observation n'est formulée. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DELIBERATION 2010/12/01)

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du budget primitif.

Ce débat est obligatoire mais n'est pas sanctionné par un vote.

DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Le programme de stabilité de la France, transmis à la Commission européenne en janvier dernier puis amendé en mars, prévoit une diminution du déficit public de 8 % du PIB en 2010 à 3 % en 2013 et se fonde sur une hypothèse de croissance de 2,5 % en moyenne sur la même période. Cela suppose une diminution annuelle de l'ordre de 1,4% de PIB du déficit public et d'environ 1% de PIB du déficit structurel. Un tel niveau de réduction du déficit public est sans précédent. La fin des mesures de relance et la réduction des dépenses des acteurs publics et de l'État contribueront à réduire le déficit de 40 milliards. L'Etat appelle l'Union européenne à partager cet effort.

Les dépenses seront stabilisées en valeur pour les trois prochaines années, hors pension et charge de la dette. Il ne s'agira donc plus de suivre l'inflation, comme les années précédentes. L'Etat lui-même devra réduire son train de vie. Tous les ministères doivent continuer les mesures d'économies. Il demande une maitrise des dépenses publiques de la part des collectivités locales. Pour ce faire, le gouvernement a décidé le gel des dotations, accompagné d'un moratoire sur les normes (hors normes européennes).

Ainsi le budget 2011 de la communauté de communes tient compte de ces données. Le montant des dotations ont été prévues en conséquence.

Il convient de souligner que les produits fiscaux devraient rester stables puisque les bases continuent d'augmenter (1,2 %).

Exercice 2010:

La Communauté de Communes a assuré

- l'action anti-graffitis cette année encore, le coût va dépasser les 60 000 € même si depuis septembre il semble qu'il y ait moins de dégradations de ce type ,
- le service d'instruction du droit des sols.

- l'aide à la voirie par le fond de concours,- à hauteur de 20 % sur le montant HT des travaux avec pour la 1^{ère} fois cette année un montant minimum pour les petites communes de 10 000 € -
- l'achat de matériel festif mis à disposition des communes subventionné en 2010 à 50 % par la réserve parlementaire -,
- le portage des repas, en moyenne 1420 repas par mois le coût est nul pour la communauté de communes, la facturation couvrant la totalité des frais
- le soutien à l'activité piscine par une participation aux tickets d'entrée toutes les communes de l'intercommunalité fréquentent la piscine
- et enfin le développement du commerce par le manager de ville.

Pour la première année, la fête des jeux en bois a été organisée et a connu un très vif succès. Pour mémoire plus de 2 700 personnes sur trois jours dont 1382 enfants

La télé alarme dans les locaux municipaux des communes de Béthemont la forêt, Chauvry et Villiers Adam a été installée.

Les actions en cours de réalisation

La première phase de la vidéo protection et de la pose des systèmes d'alarmes. La phase de réalisation attend de démarrer depuis l'été. Nous avons validé l'appel d'offres en juin. La subvention demandée dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la délinquance a tardé à être attribuée. La réunion a eu lieu le 15 novembre et nous sommes en attente de l'arrêté du Préfet.

Le programme de rénovation urbaine. Nous avons eu l'accord de l'ANAH et la consultation devrait rapidement être lancée.

la Communauté de Communes a participé aux activités d'organismes extérieurs tels l'association pour la rédaction de la charte de la Vallée de Chauvry, le syndicat pour la gestion de la fourrière départementale et l'harmonie intercommunale.

Elle a assuré, par l'intermédiaire du syndicat TRI-OR, sa compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le numéro 5 du Lien devrait sortir au début de l'année 2011.

Au budget 2010 s'inscrit la totalité de l'investissement concernant la vidéo protection. Les subventions attendues ne sont pas à la hauteur de ce qui pouvait être espéré. Ainsi, si les subventions de la Dotation Globale d'Equipement est de 82500 € comme prévu, celle du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance est ramenée à 140 500 € pour 216 500 € envisagé.

Le budget 2010 sera clôturé mais des choix devront être opérés pour celui de 2011.

Prévisions 2011:

L'élaboration du budget se fait d'une part sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2011 qui seront communiquées en mars par la Direction Générale des Impôts et d'autre part est faite avec prudence puisque sa présentation préfigure d'autre part la clôture des comptes 2010.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Sur le budget d'investissement 2011:

Il est proposé de faire « une pose » dans les investissements afin de ne pas entraîner des besoins de financement obligatoirement à couvrir par l'emprunt.

Investissement recettes:

Elles se composent:

- de l'excédent capitalisé
- du fond de concours TVA
- l'autofinancement

Investissement dépenses :

On y portera pour l'équilibre des acquisitions de matériel mais l'objectif sera de réaliser ces dépenses à minima

Sur le budget de fonctionnement 2011 :

Les actions initiées seront poursuivies :

- Le service Instruction du Droit des Sols
- Lutte contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Le service de portage de repas
- L'action du manager de ville le financement de l'agent compensé en partie en recette
- La participation piscine
- la fête intercommunale des jeux en bois

Fonctionnement recettes:

Elles se décomposent en :

- Subventions : les subventions seront celles attendues pour la lutte contre les graffitis (environ 11 000€) et le soutien à l'action du manager de ville.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Cette recette équilibre la dépense correspondante
- Remboursements sur salaire:
 - o des communes suite à la mise à disposition de la secrétaire pour des replacements. Les communes grandes et petites ont fait appel à Mlle DUBOIS et cette action est très appréciée d'autant qu'elle est facturée au plus juste puisqu'il s'agit de rembourser le coût horaire engagé par la communauté.
 - Dans le cadre des emplois aidés actuellement remboursé à 90 %,
 le coût du personnel en emploi aidé est très faible.
- Impôts locaux Compte tenu des frais de fonctionnements envisagées en 2011, une augmentation raisonnable est toutefois à prévoir au alentour des 25 %.
- Les dotations et fonds de péréquation nationaux et départementaux Attendues à la même hauteur que cette année
- Les recettes liées aux prestations de services (portage de repas)

Fonctionnement dépenses :

Elles se décomposent en :

- Frais de personnel :
 - o Une secrétaire à temps plein.
 - O Deux instructeurs du droit des sols à temps complet

- O Un agent social pour le portage des repas à temps complet
- O Un chauffeur livreur pour le portage des repas à temps partiel (20h hebdomadaires)
- o Une directrice pour 3h30 par semaine
- Action contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Participation à la piscine
- Organisation de la fête des jeux en bois
- Portage des repas à domicile
- Adhésion aux différentes structures intercommunales : fourrière, TRI-OR, Syndicat de la Vallée de Chauvry....
- Manager de ville
- Harmonie intercommunale

En décembre 2009, il a été décidé que l'installation et la gestion des contrats de télé alarme seraient pris en charge par la communauté de communes pour toutes les communes à compter de janvier 2011. Cette action entraîne une dépense de plus de 70 000 €. Il convient de noter une grande disparité dans les contrats des communes. Une recherche d'économie sera effectuée

DECISION MODIFICATIVE N°2 (DELIBERATION 2010/12/02)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Compte	Intitulé	Montant
616	Assurances	- 103 €
617	Etudes et recherches	- 5 000 €
6411	Personnel titulaire	+ 5 000 €
673	Titres annulés	+ 103 €

DEMANDE DE SUBVENTION LUTTE ANTI GRAFFITIS (DELIBERATION 2010/12/03)

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2004, a été votée la mise en œuvre de la lutte anti graffiti par la Communauté de Communes.

Le Conseil Général participe à cette lutte par le versement d'une subvention.

Vu la nécessité de poursuivre cette action, le Conseil Communautaire a décidé de renouveler l'opération pour 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite le Conseil Général pour une subvention la plus haute possible, dans la lutte anti graffiti.

TELE ALARME: AVENANT AUX CONTRATS COMMUNAUX (DELIBERATION 2010/12/04)

Par délibération en date du 10 décembre 2009, la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence concernant la pose et la gestion des téléalarmes en protection intrusion.

Dès 2010 les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry et Villiers Adam qui ne l'étaient pas, ont été équipées de système anti intrusion. Les autres communes déjà équipées ont transféré à la Communauté de Communes les contrats en cours.

Il convient de passer des avenants avec les titulaires de ces contrats pour les transférer à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les avenants aux contrats en cours : Pour la ville de Champagne sur Oise avec Les Sociétés CTCAM, Verspective et GRT Pour les villes de l'Isle Adam et de Parmain avec la Société Phonie Inter Pour la ville de Presles avec la Société Sécuritas Direct

Fixe la reprise de ces contrats au 1^{er} janvier 2011 et autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires

AVENANT N°1 AU MARCHE - TRAITEMENT ANTI GRAFFITIS – lot n°2 (DELIBERATION 2010/12/05)

Le présent marché de prestation de services est passé en application de l'article 28 du code des marchés publics selon la procédure adaptée, après appel à la concurrence.

Par délibération en date du 11 mars 2005, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge le nettoyage des tags.

Par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil Communautaire décide de renouveler le marché.

L'ordre de service notifié à l'entreprise Hygie Praxis Applications (appartenant au groupe Hygie Praxies) sis 140 rue André Caron 60230 CHAMBLY a pris effet à compter du 14 novembre 2008.

Le 1^{er} mars 2010, le groupe Hygie Praxis a créé la société « Hygie Praxis Services » dont le siège est situé au 20 bis avenue des Bonshommes à L'Isle Adam. Elle a modifié le nom de la société qui s'appelle désormais « la société Hygiène Services Europe ».

Notre contrat a été repris par cette société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- d'accepter l'avenant n°1 au contrat modifiant le nom de la Société
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Président

onmunauté de Communes

Vallén de l'Oise

Axel PONIATOWSKI

Siège: Mairie de L'ISLE ADAM – 45 Grande Rue – 95290 L'ISLE ADAM Adresse administrative: 1 Avenue Jules Dupré – 95290 L'ISLE ADAM Téléphone: 01 34 69 12 06 – Télécopie: 01 34 69 21 97 – Email: ccvo3f@orange.fr

8